



Rapport d'activité

2023

# Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS UN PARC PAYSAGER

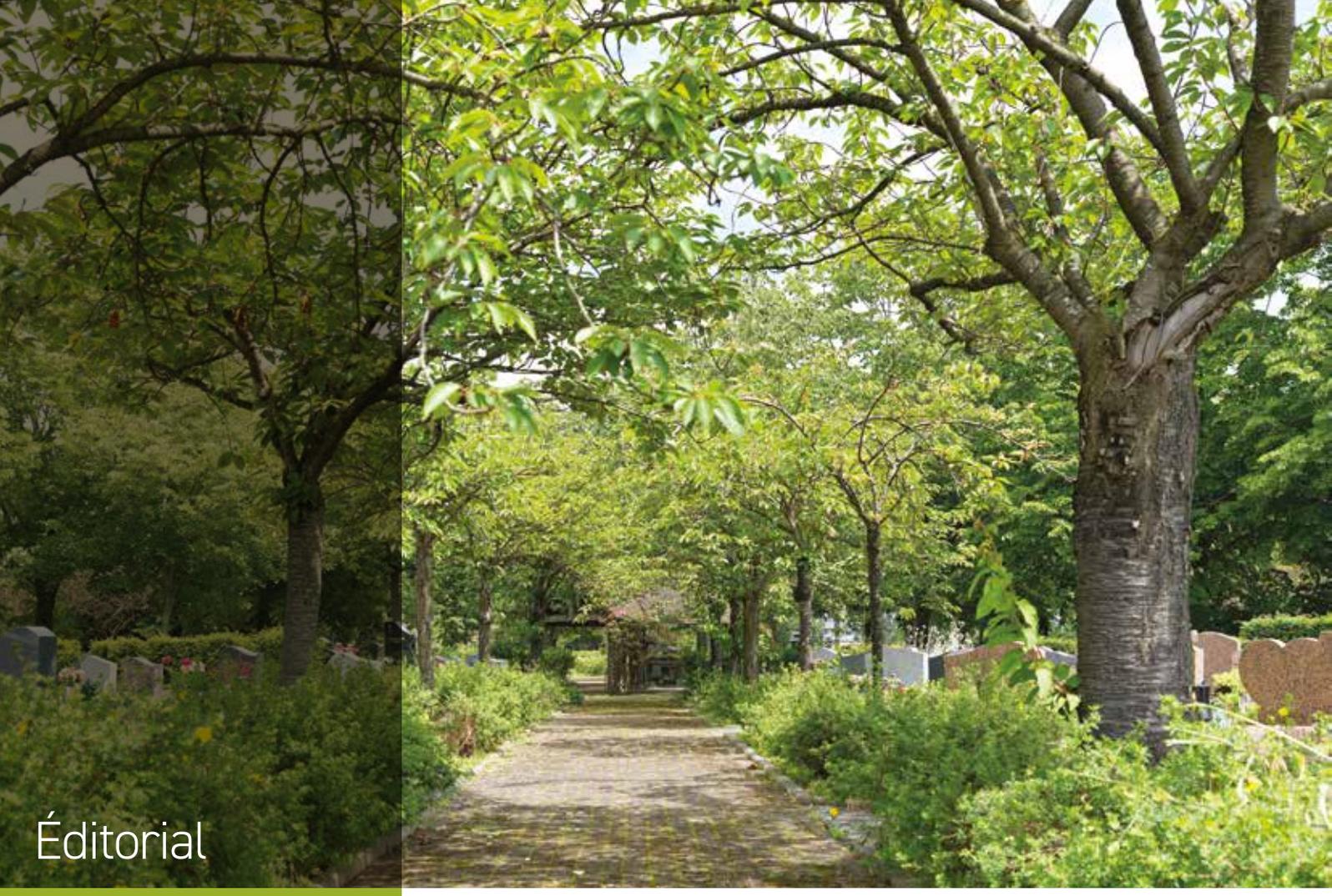


## Sommaire

- 04 Éditorial
- 06 Une équipe au service des familles
- 08 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 10 Les faits marquants en 2023
- 12 Notre gestion de la crise sanitaire
- 14 Une démarche environnementale exemplaire
- 16 Un patrimoine artistique remarquable
- 18 La rénovation du site des Joncherolles



- 22 L'offre funéraire
- 24 La gestion du cimetière
- 27 Points de repère
- 30 L'activité du cimetière en 2023
- 38 Les finances du Syndicat
- 40 Le crématorium
- 42 La chambre funéraire



## **La mémoire individuelle, collective, une nécessité à laquelle le cimetière sait répondre**

Le cimetière intercommunal des Joncherolles, situé en Seine-Saint-Denis département populaire, contribue à son échelle à promouvoir la richesse et la diversité de ce territoire empli de potentiel.

Les villes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Joncherolles, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Villetaneuse, composent une part notable du département de la Seine-Saint-Denis.

Plus de 250 000 habitants de ces communes connaissent et utilisent le cimetière des Joncherolles qu'ils ont dû à un moment de leur existence fréquenter pour avoir accompagné un proche dans sa dernière demeure.

Ce lieu participe de la mémoire collective de l'histoire de la Seine-Saint-Denis. La mémoire est une valeur cardinale des sociétés démocratiques modernes. La nécessité de se souvenir a pris le pas sur l'oubli que l'on prônait autrefois. La mémoire, source de réparation donne du sens aux valeurs de la République.

Ce lieu participe aussi de la mémoire des familles qui le fréquentent assidûment. C'est l'histoire d'une vie, dont chacun se souvient avec émotion. Le cimetière des Joncherolles est l'endroit où les familles se souviennent et où la mémoire des défunts est bien vivante.



« Sur les ailes du temps, la tristesse s'envole » disait Jean de la Fontaine. La douleur des proches du défunt tend en effet à s'apaiser visite après visite. Un autre lien s'instaure entre le monde des vivants et celui des morts. Les familles en deuil y recherchent alors une certaine intimité, un sanctuaire pour protéger ce qui leur reste de l'être décédé qu'ils aiment.

Attaché à ce lieu, je refuse une apparence socialement anonyme du cimetière. Sa personnalisation, son entretien, la qualité d'accueil de tous ses usagers est pour moi une valeur intangible que quotidiennement l'équipe du syndicat veille à respecter.

Avec le conseil d'administration du syndicat nous assumons haut et fort les convictions humanistes fondées sur le respect de l'humain, l'égal accès au service public, la justice sociale et l'impératif écologique.

Ce sont ces valeurs d'égalité républicaine, de solidarité entre les personnes, les territoires, que chaque jour, nous souhaitons apporter à toutes les familles.



**Dieunor Excellent**  
Président  
Maire de Villetaneuse

# Une équipe au service des familles



**PRÉSIDENT**

**Dieunor EXCELLENT**  
Maire de Villetaneuse



**DÉLÉGUÉ**

**Farid BENYAHIA**  
Adjoint au Maire  
d'Épinay-sur-Seine



**VICE-PRÉSIDENT**

**Guy JOUVENELLE**  
Conseiller municipal  
de Pierrefitte-sur-Seine



**DÉLÉGUÉ**

**Christophe PIERCY**  
Conseiller municipal  
de Saint-Denis



**DÉLÉGUÉE**

**Emna SGHAIER**  
Adjointe au Maire  
de Saint-Ouen-sur-Seine



**DIRECTRICE DU SYNDICAT**

**Valérie BAILLY**



Au sein du cimetière intercommunal des Joncherolles, une équipe composée d'un responsable de « Site » et d'une responsable « Ressources » assure l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles ainsi qu'avec les opérateurs funéraires. Une dizaine d'agents prend en charge la gestion et l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements.

Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives nécessaires. L'administration est assurée par deux personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Quatre gardiens – agents techniques et un agent d'entretien, encadrés par la responsable « Ressources » assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et des emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures, l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, les menus travaux, l'entretien des locaux et la sortie des poubelles.

La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux. Un gardien au moins est toujours présent sur le site dès que le cimetière est ouvert au public, chaque jour de la semaine. Les jours de week-end, le cimetière est ouvert au public sans la présence d'un gardien.

### Le savez-vous ?

En 2023 le cimetière a pris en charge 18 000 opérations funéraires. Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les familles et les opérateurs funéraires représente près de 3 977 heures de travail. Le temps passé par l'équipe administrative au service du public représente 1712 heures de travail.



Les services financiers de la ville de Pierrefitte-sur-Seine, depuis le mois d'avril 2022, et les équipes du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG), à partir du mois d'octobre 2022, apportent également leur appui au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) pour la gestion des finances et des ressources humaines.

Didier Babbucci a en charge la responsabilité du site et coordonne toutes les missions opérationnelles.

Valérie Bailly assume la direction du Syndicat.

# Un cimetière unique dans un espace paysager

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le SICJ gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes, soit un bassin de population de plus de 250 000 habitants.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



Une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons dont un salon omniculture.



Un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion.



Des **enfes** aménagés en hauteur.



Une **marbrerie** est installée à proximité du jardin du souvenir.



Un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques.



Un **columbarium**, ouvrage emblématique de l'architecte Robert Auzelle, ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires.



De **nombreuses divisions** avec des parties réservées aux inhumations en pleine terre ou en caveau et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.



## Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'est adapté à l'évolution des pratiques.

En 1978, le cimetière se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Il sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis régulièrement à compter de 2012.

**Depuis maintenant plus de 10 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit** pour offrir aux familles des services plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi à la proximité de deux stations de tramway (lignes T5 et T8).



## ....Pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour en plus des deux espaces déjà existants.

Cet ensemble funéraire est un **service public, animé par une équipe d'agents qui assure un service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.





# Les faits marquants en 2023



## Des instances actives

En 2023, le comité du Syndicat s'est réuni le 28 mars, le 27 juin et le 20 décembre. Il a adopté 38 délibérations. Le Président du Syndicat a pris 487 décisions en matière funéraire, 4 décisions en matière d'affaires générales et 51 arrêtés. 14 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

## Participation aux « Journées européennes du patrimoine » 2023

Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux Journées du patrimoine en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93).

## Les balades du CAUE 93 Villetaneuse : L'architecture pour réparer la ville

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93) a organisé une visite autour de 10 sites emblématiques de Villetaneuse.

Pendant une balade de 2 h organisée en partenariat avec la ville de Villetaneuse et avec le département de la Seine-Saint-Denis, les participants ont pu découvrir le patrimoine architectural et naturel de Villetaneuse : son université, ses ensembles de logements emblématiques, ses jardins-ouvriers, son nouveau centre-ville, son cimetière paysager, etc, un patrimoine riche mais encore méconnu. Ont été découverts également : les rêves d'aménagement, la persistance d'une culture ouvrière, des infrastructures surprenantes et des poches de biodiversité insoupçonnées. En creux, c'est un portrait emblématique et sensible de la Seine-Saint-Denis que dessine la trajectoire urbaine de Villetaneuse : entre contraintes géographiques, passé industriel et architectures pionnières.

La balade s'est terminée en arrivant au cimetière des Joncherolles qui a marqué autant les visiteurs que lors des Journées du patrimoine précédentes.

Les balades du patrimoine avec un temps d'arrêt au cimetière des Joncherolles ont été renouvelées le 15 octobre 2023 dans le cadre des Journées de l'architecture.

## Cérémonie du temps de mémoire

Le 25 novembre 2023 s'est déroulée la cérémonie du temps de mémoire du crématorium des Joncherolles. La participation a été supérieure à l'année 2022 avec environ 110 personnes présentes (100 en 2022, 30 en 2021, 55 en 2019, 110 en 2018).

Pour cette année 2023, la thématique proposée était « Le silence ».

La cérémonie s'est déroulée, en présence de Monsieur Dieunor EXCELLENT, Président du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ), de Monsieur Guy JOUVENELLE, Vice-Président du SICJ et de Madame Cécile GESLIN Directrice Générale de la SEMAFEC\* (Société d'Économie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium).

M. EXCELLENT a introduit la cérémonie et montré une attention particulière à toutes les familles présentes. Monsieur EXCELLENT a remercié l'équipe du crématorium qui accomplit une mission d'intérêt général indispensable à savoir proposer un lieu de sépulture et de souvenir répondant aux souhaits des habitants dans le respect des choix d'inhumation.

M. EXCELLENT a souligné l'accueil des familles reçues avec dignité et compassion. La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi de l'espace funéraire des Joncherolles un lieu de mémoire précieux, avec le souci quotidien d'offrir un service public qualitatif.

Moment marquant du temps de mémoire, le personnel du crématorium a lu les témoignages transmis par les familles, pendant que quelques photos des défunts s'affichaient. Les textes lus particulièrement émouvants par les agents du crématorium

ainsi que les intermèdes musicaux se sont efforcés de restituer la thématique du silence.

Ainsi, M. Orange a interprété tout en délicatesse : « The Sound of silence » de Simon and Garfunkel ; « Je n'ai pas les mots » de Grand corps malade ; « Le paradis blanc » de Michel Berger.

Le geste d'hommage pour cette année a été de distribuer une bougie aux familles présentes.

## La Toussaint 2023

Le week-end de la Toussaint est un moment important pour le cimetière des Joncherolles. Un communiqué de presse annonçant l'événement a été publié dans la presse spécialisée et généraliste le 6 octobre 2023. Le communiqué de presse a été relayé sur le site internet du Syndicat. Un dépliant de 4 pages a été remis aux familles qui se présentaient à l'accueil et distribué dans les services d'état civil des communes adhérentes.

Toutefois, la fréquentation du cimetière pendant ces journées de la Toussaint 2023 poursuit sa diminution. La fréquentation pour ce week-end de la Toussaint a baissé de 10 % en comparaison de l'année 2022. La fréquentation a été de 412 passages de véhicules (3633 en 2017, 4665 en 2018, 4425 en 2019, 1700 en 2020, 585 en 2021, 458 en 2022), sur les sept jours identifiés. Si on estime à 2,5 personnes le taux d'occupation moyen de chaque voiture, près de 1 030 personnes véhiculées (1145 en 2022, 1460 en 2021, 4250 en 2020, 11060 en 2019, 11600 en 2018) ont visité le cimetière des Joncherolles en cette année 2023.

Comme chaque année, l'ensemble du personnel du Syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté du lieu et garantir la sécurité dans le cimetière.

## Étude cimetières vivants

Le cimetière des Joncherolles participe à l'étude de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB IDF)<sup>1</sup>.

L'ARB IDF a lancé une étude de la flore spontanée, des pollinisateurs sauvages, des micromammifères et des chauves-souris portant sur un échantillon large de cimetières franciliens. Cette étude s'appuie sur des protocoles de sciences participatives sur une durée de 4 ans. Elle comprend un volet de sensibilisation des décideurs et de formation des gestionnaires aux protocoles de sciences participatives d'observation de la nature.

Les objectifs de l'étude sont, d'une part d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur ces espaces équitablement répartis sur le territoire francilien et sur leur éventuelle contribution à la trame verte et bleue, et, d'autre part d'impliquer les gestionnaires et décideurs et accompagner la transition des pratiques de gestion, vers le zéro pesticide total.

Enfin, l'étude permet de former de nouveaux participants aux programmes de sciences participatives parmi les gestionnaires d'espaces verts, capables à terme de poursuivre les suivis sur le long terme ou de les appliquer à d'autres espaces qu'ils ont en gestion.

### **C'est dans ce cadre que le SICJ a accepté de faire partie des 45 cimetières participant à la conduite de cette étude.**

Ainsi, l'étude « Cimetières vivants » vise à décrire la biodiversité de 45 cimetières franciliens répartis sur un gradient allant de l'urbain dense au rural. L'étude permettra de comparer les cimetières entre eux selon différents critères : conception (minéral, enherbé, paysager...), gestion (désherbage chimique, techniques alternatives, gestion écologique...) et environnement (urbain dense, résidentiel, forêt, agricole). L'étude étant prévue sur 4 ans, une comparaison des années entre elles sera également réalisée.

En 2020 une première campagne d'inventaires a été réalisée sur quatre groupes taxonomiques : la flore (Vigie-Flore et Sauvages de ma rue), les pollinisateurs (SPIPOLL), les chiroptères (Vigie-Chiro) et les micromammifères (Mission Hérisson), complétée en 2021 par l'ajout d'un nouveau protocole de suivis des oiseaux communs (EPOC).

Une fiche de synthèse qui décrit les fréquentations animales et végétales des années 2021 à 2022 a été au remis au SICJ par l'ARB.

## Site Internet du syndicat

Depuis le début de l'année 2024, le syndicat présente son nouveau site Internet.

+ d'informations :  
[www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)

\*SEMAFEC : Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium.

<sup>1</sup> Référence ARB : <https://www.arb-idf.fr/article/lancement-de-letude-cimetieres-vivants/>

# Où en est l'épidémie de Covid en début d'année 2024 ?



4 ans après le début de la pandémie, le Covid-19 circule encore et continue de faire des victimes. Dans le monde, le virus du Covid-19 fait « encore environ 10 000 décès par mois (...). Fin décembre 2023, plus de 7 millions de personnes ont été signalées à l'OMS comme étant décédées à cause du COVID 19 », a expliqué le 12 janvier 2024 le Dr Maria Van Kerkhove de l'OMS.

Pour rappel, en France, après une pandémie particulièrement meurtrière en 2021, l'année 2022 démarrait dans un climat de grande incertitude, alors même que la lassitude se faisait sentir sur les restrictions sanitaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, étaient encore obligatoires le masque dans les lieux clos recevant le public, y compris dans les écoles, le « pass sanitaire » dans les cinémas, restaurants, trains... et le télétravail obligatoire allait être rétabli à trois jours par semaine. En 2023, le raz-de-marée des contagions est finalement passé sans le record de décès redouté et les restrictions ont peu à peu été levées en France, comme ailleurs.

En février 2024, l'épidémie est bien moins sévère que ce que l'on a connu précédemment en France. Les indicateurs du Covid (taux de positivité, taux d'hospitalisations...) sont en baisse en ville et à l'hôpital dans toutes les classes d'âge. L'ensemble des indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid sont en diminution malgré une circulation du virus « toujours active » en janvier, confirme Santé Publique France. Les autorités sanitaires ne se basent plus sur

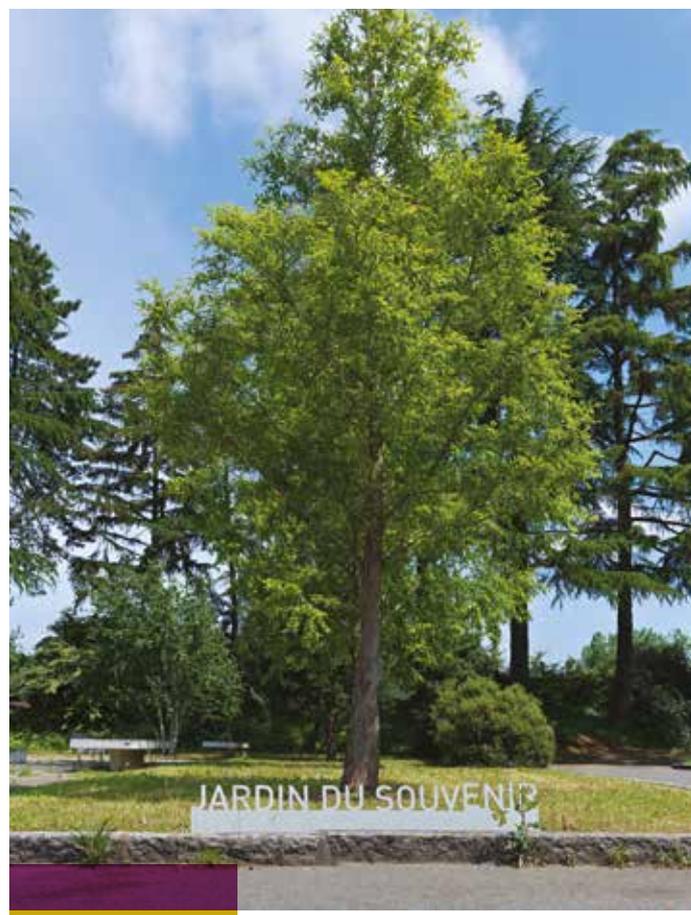
les décès liés au virus pour surveiller de près l'évolution du Covid-19. Seuls quelques indicateurs permettent aujourd'hui de mesurer en partie le taux de mortalité du virus.

En effet, les autorités sanitaires ont mis fin à bon nombre de leviers de surveillance épidémiologique qui permettaient jusqu'alors de suivre l'évolution de la pandémie. Pour l'heure, le nombre de décès – toutes causes confondues – reste dans les marges de fluctuation habituelle depuis près d'un an. En pratique, il faut désormais s'appuyer sur les décès certifiés par voie électronique\* pour avoir une vision d'ensemble de la mortalité liée à cette infection respiratoire.

## À SAVOIR

Le virus est désormais suffisamment sous contrôle pour lever le niveau maximal d'alerte, a déclaré l'OMS. Cette décision est prise après plus de trois ans de pandémie qui ont fait « au moins 20 millions » de morts dans le monde, presque trois fois plus que le précédent bilan officiel, décision qui a miné l'économie mondiale et creusé les inégalités<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Les échos du 5 mai 2023 : <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/le-covid-19-nest-plus-une-urgence-sanitaire-mondiale-affirme-loms-1941217>





## Le soutien aux familles renouvelé face aux vagues de contaminations

Depuis le début de l'épidémie le cimetière intercommunal des Joncherolles s'est mobilisé pour permettre à l'ensemble des services funéraires d'être opérationnels sur le site.

En 2023, les inhumations se sont déroulées dans des délais de 1 à 4 jours maximum après le premier contact avec l'opérateur funéraire mandaté par la famille et la complétude du dossier administratif.

L'accueil et les horaires d'ouverture du site ont été respectés.

Les opérateurs funéraires ont pu accéder au site dans des conditions normales.

Les inhumations et travaux liés ont été assurés à hauteur de 7 convois maximum par jour. Les travaux nécessaires à l'inhumation (creusement, remblaiement, ouverture et fermeture de caveau) ont été possibles sans rendez-vous.

Les cérémonies funéraires ont été possibles pendant toute l'année.

L'accueil et les demandes des familles ont toutes été prises en charge.

Les relances de concessions échues, les achats et les renouvellements obligatoires à l'occasion d'une inhumation ont aussi été effectués.

**Pour conclure, en 2023, la crise n'était plus perceptible par l'équipe du cimetière qui a poursuivi l'ensemble des missions, à effectifs constants, avec un nombre d'inhumations inférieur de 29 % à l'année 2022. Le nombre de travaux funéraires supplémentaires liés à l'épidémie ayant été absorbé, le nombre d'opérations est aussi revenu au niveau précédant la pandémie.**



# Une démarche environnementale exemplaire

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles s'est durablement inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, respectueuse de l'environnement, avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources consommées sur le site.

Dès 2013, le cimetière intercommunal des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique écologique exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle, sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé des usagers, des agents, comme des professionnels qui travaillent sur le site. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée.

À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace.

Chacun des chantiers conduits depuis recouvre une dimension respectueuse de l'environnement et de l'économie des ressources (arrosage naturel, création de noues, travail des talus, drains de conduite de l'eau dans le sol, bassin de déchargement, choix des espèces dans des espaces de biodiversité).

## Cette démarche recouvre de multiples facettes :

### Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.

### Place à la biodiversité

- Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des « Miels d'Île-de-France ».
- Une convention a été signée avec l'association « À l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.

### Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur fatale des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies sur la consommation et le coût de l'énergie.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium génère une économie importante de consommation d'eau et d'entretien. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.
- L'arrosage naturel est favorisé par la mise en place de noues et de drains dans toutes les divisions du cimetière.





## Développement des espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés, éterésalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.



## À SAVOIR

### Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà de son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville.

Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



## Un patrimoine artistique remarquable

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.

### Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...



- Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».
- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.
- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium.
- Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



## ... valorisé dans une promenade commentée du cimetière intercommunal des Joncherolles

L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.

Ce support rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle vient en appui de la signalétique « Parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de **faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.**

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Une cinquième vidéo a été ajoutée en 2024 et présente le site en vue aérienne. Elles sont en ligne sur le site internet du Syndicat : [www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)



# La rénovation du cimetière des Joncherolles

Depuis 2012, un ambitieux programme de travaux pluriannuels a été engagé afin de rénover le site du cimetière intercommunal des Joncherolles. Ces travaux permettent notamment d'harmoniser les services funéraires aux demandes des familles, mais également de s'adapter à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux d'envergure ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, concepteur du site, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

## Les aménagements réalisés depuis dix ans

Un **jardin du souvenir**, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond aux besoins et attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation pour les vingt prochaines années.

La **signalétique**, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

La **demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** a été approuvée par l'arrêté inter préfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, programmés sur 9 ans, ont débuté en 2016.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation de la chaleur fatale pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales imperméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus économe. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les **végétaux dégradés** des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de nouvelles essences dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

Les **vestiaires du personnel du cimetière** ont été déplacés dans le bâtiment « M » du cimetière. Le bâtiment « L » a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.





## Première phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des quatre premières rampes d'accès aux divisions en sursol.

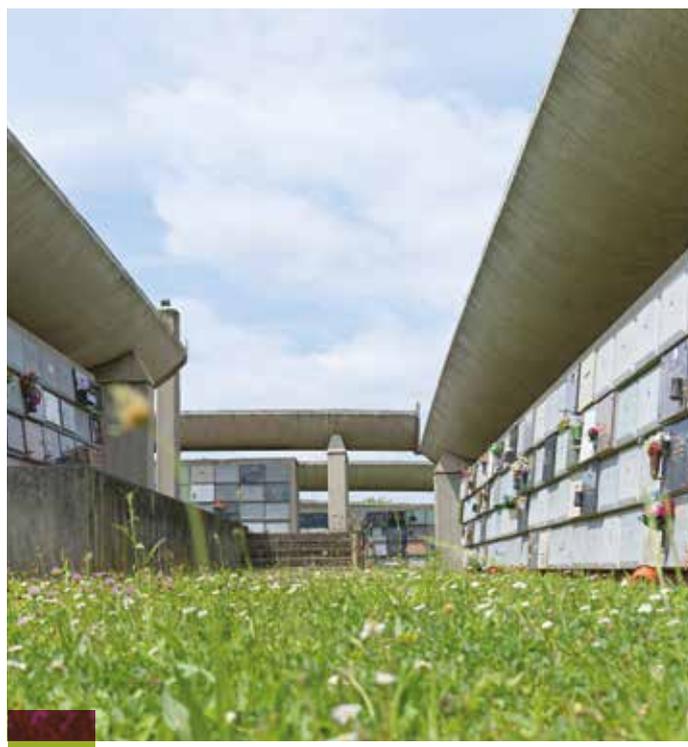


## Pose des nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a été programmée. Le nombre de portes changées au 31 décembre 2022 est de 1 236 sur 2 400 soit 51 % des portes.

Pour l'année 2023, 38 portes ont été remplacées, ce qui a fait un total à la fin de l'année 2023 de 1274 portes, soit 53 % en fin d'année 2023.

À ce jour, 1317 portes ont été posées sur les 2400, dont 25 en 2024. Ce qui fait un taux de remplacement de 55 %, soit 2 % de plus qu'en 2023. Il restera donc 1083 portes à remplacer.



# La rénovation du cimetière des Joncherolles



## Rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont été réalisés en 2020. La pandémie a eu pour conséquence de décaler le démarrage des travaux pendant plusieurs mois pour commencer en juin 2020 avec une application stricte des consignes sanitaires.

Le chantier a permis de rendre accessible la cour des marbriers et des boutiques aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pour permettre un confort de marche et de visibilité, la cour a été rénovée avec le remplacement du revêtement au sol et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.

## Aménagement de divisions confessionnelles

Lieu de mémoire unique, le cimetière intercommunal des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation. Depuis plus de vingt ans, le cimetière compte plusieurs divisions pour les défunts de confession juives et musulmanes, à laquelle s'est ajoutée en 2016 une division pour les défunts de confession chrétienne orthodoxe. La nouvelle division pour les défunts de confession musulmane créée début 2020 a été utilisée dans sa totalité durant la pandémie, entraînant la décision d'aménager une nouvelle division complémentaire de 250 emplacements qui doit ouvrir en début d'année 2025.





## Travaux réalisés en 2023

### Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux, outre la rénovation des voiries, ont permis de finaliser le remplacement des plantations et de réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le traitement de l'eau dans les divisions est effectué par différentes actions présentes dans chaque chantier, qui vont des terres de comblement, du choix des essences d'arbres, à la sélection des sépultures.

L'axe central a été retravaillé et les noues ont été améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface. Par ailleurs un chemin pour les personnes à mobilité réduite a été créé du nord au sud et permet d'accéder à toutes les divisions en toute sécurité.

Ce chantier s'est terminé au premier trimestre de l'année 2023.

### Deuxième phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des cinq dernières rampes d'accès aux divisions en sursol.

Ce chantier débuté en 2023 se terminera en avril 2024 et conclura la rénovation totale des rampes.



# L'offre funéraire

Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

## Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en pleine terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le Syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble et délimiter la concession.

Il est possible d'acquérir des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an. Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles est la présence sur le site de 1200 enfeus<sup>5</sup> réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquiescent pas de concession, soit pour l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

## Les caveaux du syndicat

Le cimetière propose aux familles d'acquiescent une concession en caveau monobloc déjà construit qui viennent en remplacement de la construction de caveau.



<sup>5</sup> L'enfeu : case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

<sup>6</sup> Les jardins cinéraires : espaces paysagers dans lesquels les familles peuvent acquiescent une concession de 1m<sup>2</sup> (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

<sup>7</sup> Le cavurne : petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.

## Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée, soit en « jardin cinéraire<sup>6</sup> », soit en cavurne<sup>7</sup>, soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.



## La dispersion des cendres

À la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir rénové en 2014.





## Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du Syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes, limitativement en case de columbarium ;
- Les Français établis hors de France ayant droit à une inscription sur les listes électorales de l'une des communes adhérentes.



## Durée des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans.

Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture<sup>8</sup> dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des « terrains communs »<sup>9</sup>.

Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en terrain commun (pleine-terre, caveaux syndicaux, columbarium, enfeus...). Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

<sup>8</sup> Sépulture : Lieu d'inhumation.

<sup>9</sup> Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune, c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

# La gestion du cimetière

Le Syndicat gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations, les exhumations et les reprises de concessions effectuées.

**Au 31 décembre 2023, le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 549 (- 0,9 %) :**

- 9 004 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 278 concessions cinéraires\* (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 267 concessions en terrain commun.

Au 31 décembre 2023, le Syndicat dénombre 267 sépultures de terrain commun dont 256 sont occupées par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 96 %) et 11 personnes inhumées en terrain commun le sont à la demande des familles (soit 4 %).



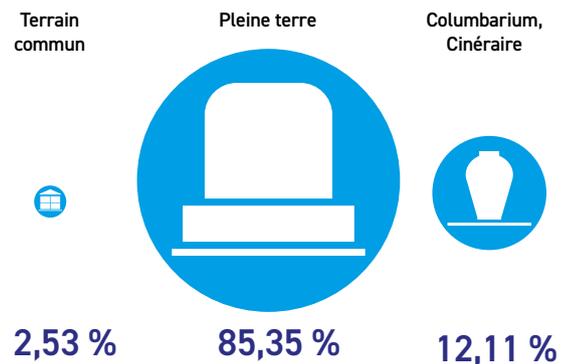
\* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel** (appelé aussi « **ruche** ») doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.

**Au 31 décembre 2023, le nombre de défunts inhumés est de 21 716 (21 393 en 2022, 21 101 en 2021) soit + 1,51 %.**

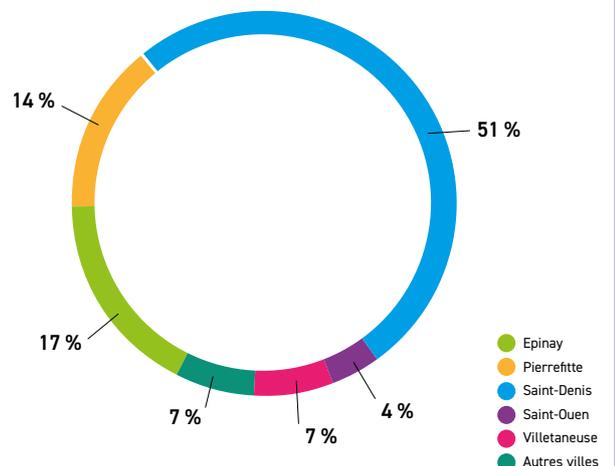
**Le cimetière est occupé à 73,44 %** avec 14 351 emplacements au total dont 3 812 emplacements libres (543 pleine-terre, 584 caveaux de famille, 1 123 cases de columbarium, 1 166 enfus, 91 caveaux syndicaux, 305 cinéraires ruches ou cavurnes).

83 % des enfus sont libres, 47 % des cases de columbarium, ainsi que 9 % des emplacements pleine-terre.

## > CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



## > CONCESSION PAR VILLE





Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée depuis moins de cinq ans, le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

Dans un souci de gestion rigoureuse le Syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées

(ex : lettres de relances, lettres de reprises, affichage au pied des divisions, affichettes sur les sépultures), les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc au Président du Syndicat d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés.

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'une semelle ou d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière. Ces opérations sont réalisées par un opérateur funéraire mandaté par la famille.





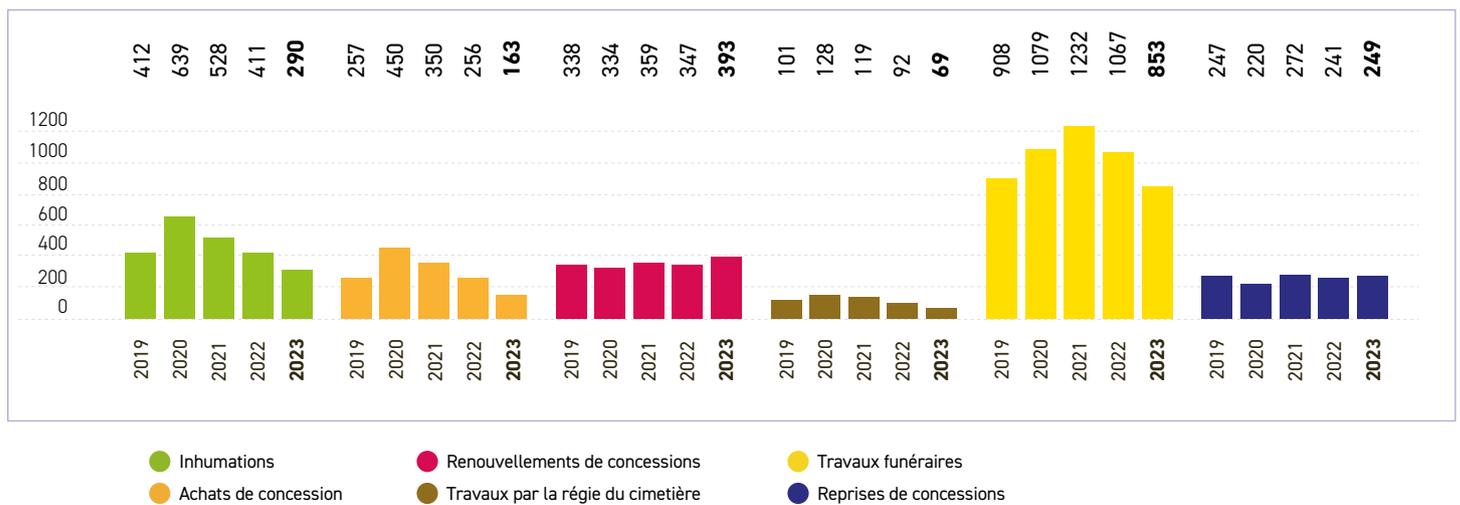
# Points de repère



## Synthèse de l'activité du cimetière des Joncherolles en 2023



## Comparaison avec les années précédentes



## Points de repère

### État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2023<sup>10</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population française est de 68,4 millions d'habitants d'après le bilan démographique 2023 de l'INSEE publié le 16 janvier 2024. En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, après 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994.

Les prévisions de l'Insee, pour 2023, étaient de 631 000 décès en France, soit 6,5 % de moins qu'en 2022. Cette baisse, fait suite à trois années de forte mortalité dues notamment à l'épidémie de Covid-19. Elle dépasse ainsi le niveau de 2019. Le chiffre définitif publié par l'Insee en mars-avril 2024 est de 638 266 personnes décédées en France, en 2023.

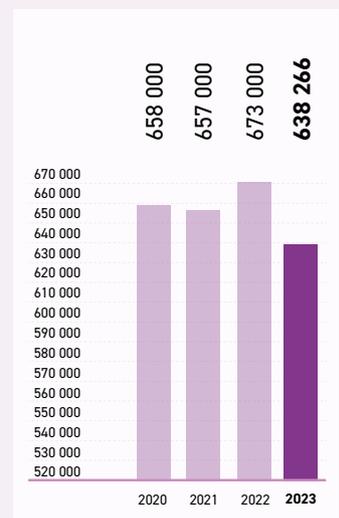
En 2023, le solde naturel, soit la différence entre les nombres de naissances et de décès enregistrés sur l'année, est de + 47 000, son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En baisse régulière depuis 2007, le solde naturel a chuté en 2020 sous l'effet d'une baisse des naissances et surtout, d'une forte hausse des décès due à la pandémie de Covid-19. Depuis, il est resté à un niveau bas. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, mais il a diminué en 2022, les décès restant à un niveau élevé. Il baisse de nouveau en 2023 les naissances diminuant plus fortement que les décès.

#### Décès en France

**638 266 décès, toutes causes confondues, sont enregistrés en France à la date du 25 janvier 2024, soit un niveau un peu plus élevé que celui de 2019 (+ 4,0 %, soit + 24 810 décès) et nettement inférieur à celui de 2022 (- 5,5 %, soit - 37 069 décès).**

Début 2023, l'épidémie de grippe s'est poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins meurtriers. Avec l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait des pics de mortalité des deux premières vagues de la pandémie et, les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022.

77 000 décès ont été projetés par l'INSEE en 2023 en Île-de-France (82 969 en 2022, 82 938 en 2021, 90 600 en 2020).



Dont 9 100 décès ont été projetés par l'INSEE en 2023 en Seine-Saint-Denis (9 700 en 2022, 10 400 en 2021, 11 100 en 2020).

#### Espérance de vie

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle est, en 2023, de 85,7 ans pour les femmes et atteint pour la première fois 80,0 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,7 an d'espérance de vie par rapport à 2022 (+ 0,1 an par rapport à 2021), alors que l'espérance de vie des femmes augmente de 0,6 an pour 2022 (identique par rapport à



## Évolution de la crémation en France et en Île-de-France

2021). L'espérance de vie avait fortement chuté en 2020, du fait de la crise sanitaire, et était restée inférieure à son niveau de 2019 les deux années suivantes. En 2023, elle atteint un niveau supérieur à son niveau pré-pandémique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en France, 21,5 % des habitants ont 65 ans ou plus. Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom [Athari et al., 2019] dont les plus anciennes auront 78 ans en 2024. Ainsi, les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent désormais une personne sur dix en France (10,4 %) et leur part est en forte augmentation (9,0 % en 2013). Cette situation est commune à tous les pays de l'UE27. En 2022, les personnes de 65 ans ou plus représentent 21,1 % de la population de l'UE27, contre 18,0 % en 2012 et 16,0 % en 2002. Leur part est supérieure à 23 % en Italie, au Portugal et en Finlande en 2022.

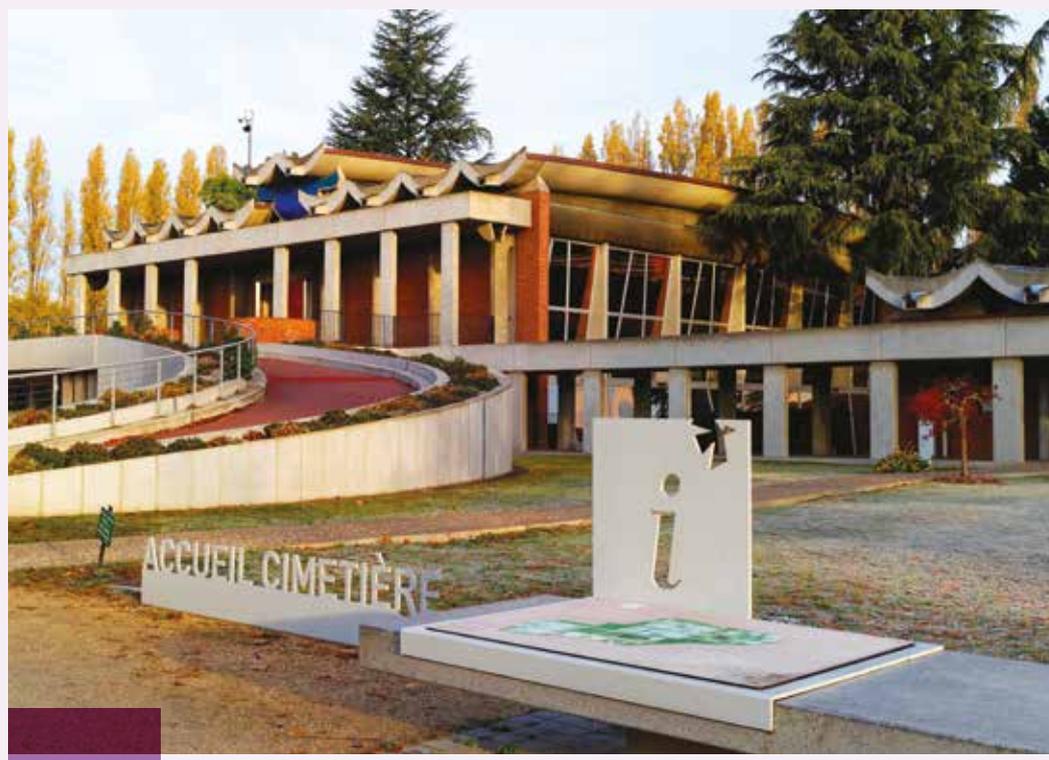
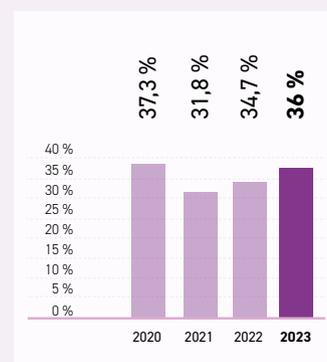
### Crémations en France

275 829 crémations ont été effectuées en 2023 (283 459 en 2022, 269 531 en 2021) au niveau national.

**Le taux de crémation en France en 2023 est de 44,3 % contre 43,2 % en 2022 (+ 1,1 %).**

### Taux de crémation en Île-de-France

28 633 crémations ont été réalisées en 2023 dans les 18 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 36 %, contre 34,7 % en 2022 (+ 3,7 %).



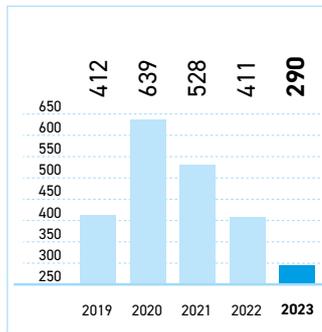
# L'activité du cimetière en 2023

Le virus du Covid-19 continue à circuler tout comme la grippe saisonnière. Fort heureusement, le nombre de décès a significativement ralenti en 2023. Aussi, son impact sur l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, des inhumations, des achats de concessions, est visible. Le niveau d'activité est revenu à ce qui était constaté dans les années 2018-2019, avant la pandémie.

## Les inhumations dans le cimetière des Joncherolles

### Nombre d'inhumations

290 inhumations ont eu lieu au sein du cimetière des Joncherolles pour l'année 2023. Le nombre d'inhumations a baissé de 29 % par rapport à 2022.

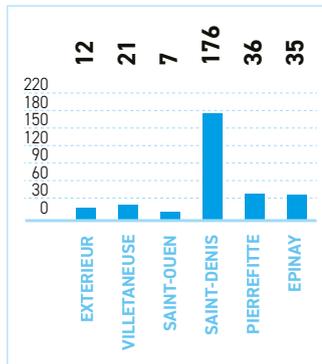


### Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence des grands centres hospitaliers Delafontaine, et Casanova, le nombre de défunts de la ville de Saint-Denis est le plus important.

Il convient de noter que 10 inhumations ont été réalisées pour des familles qui ne résident pas sur le territoire du Syndicat. Il s'est agi dans ce cas, soit d'inhumations en concessions existantes, soit de crémations au crématorium

des Joncherolles, soit de dérogations au droit à inhumation.

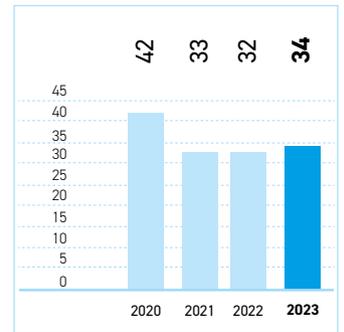


### Inhumations en terrain commun

Selon la réglementation en vigueur, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

**Au cours de l'année 2023, 34 personnes ont été inhumées en terrain commun :**

- 33 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en enfus,
- 1 défunt a été inhumé en terrain commun à la demande de la famille (UDAF).



### Inhumations par types de concessions

Sur les 290 inhumations réalisées en 2023, 162 ont fait l'objet d'une vente de concession (56 %). Les 128 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (44 %).

Une majorité de familles choisissent d'inhumer leur défunt dans une concession pleine terre (52 %).

2023	Caveau syndical	Caveau famille	Pleine terre adulte	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Engazonnée paysagère	Ossuaire	Caveau provisoire	TOTAL
Dont achat de concessions	5	6	66	40	31	14	0	0	0	0	162
Dont concessions existantes	13	54	44	1	0	8	5	3	0	0	128
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>110</b>	<b>41</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>290</b>

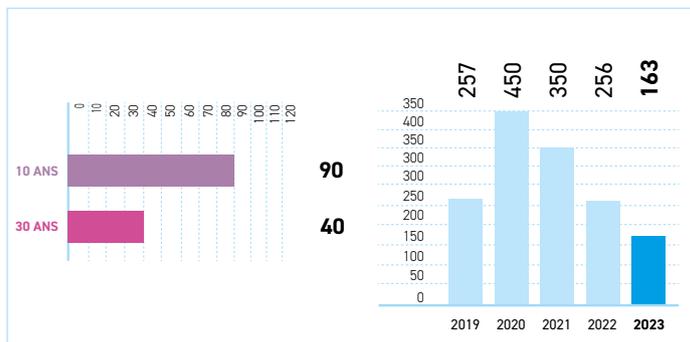


## Les achats et renouvellements

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

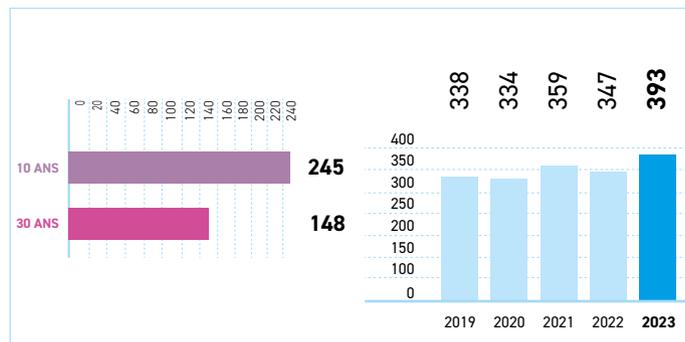
### Achats

163 nouvelles concessions au total (90 de 10 ans, 40 de 30 ans et 33 terrains communs) ont été achetées en 2023 soit une diminution des achats de 36 %.



### Renouvellements

393 concessions ont été renouvelées en 2023 soit une augmentation de 13 %. Mis à part les années de l'épidémie, le nombre de concessions renouvelées augmente progressivement depuis l'année 2016, année qui a suivi un plan de relance des concessions échues.

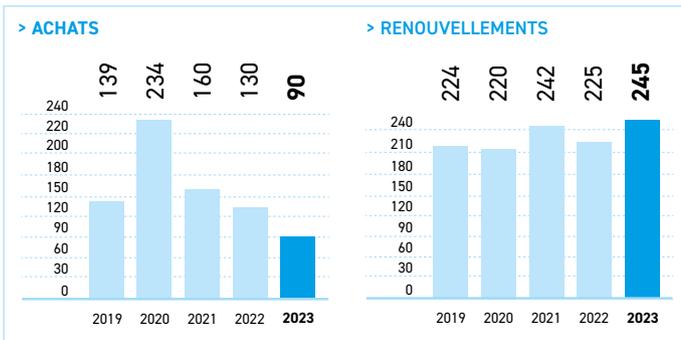


# L'activité du cimetière en 2023



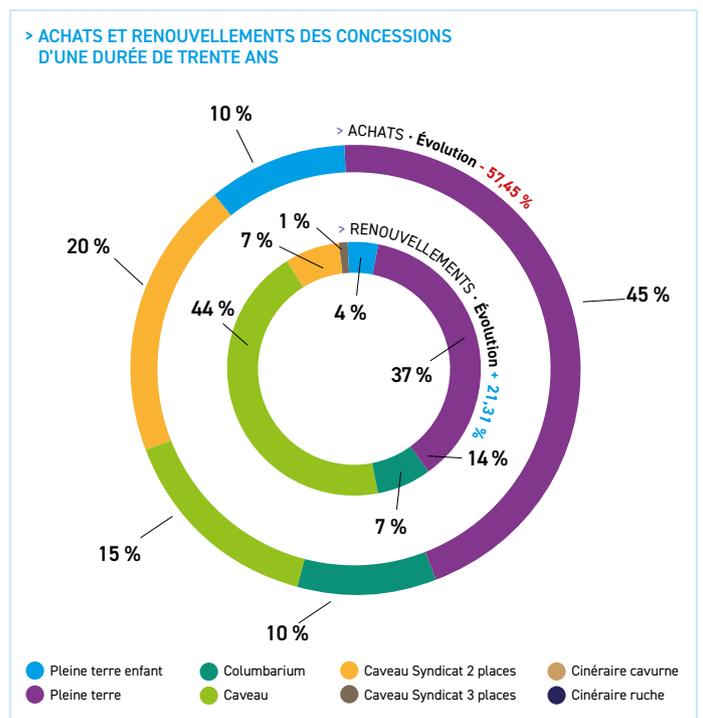
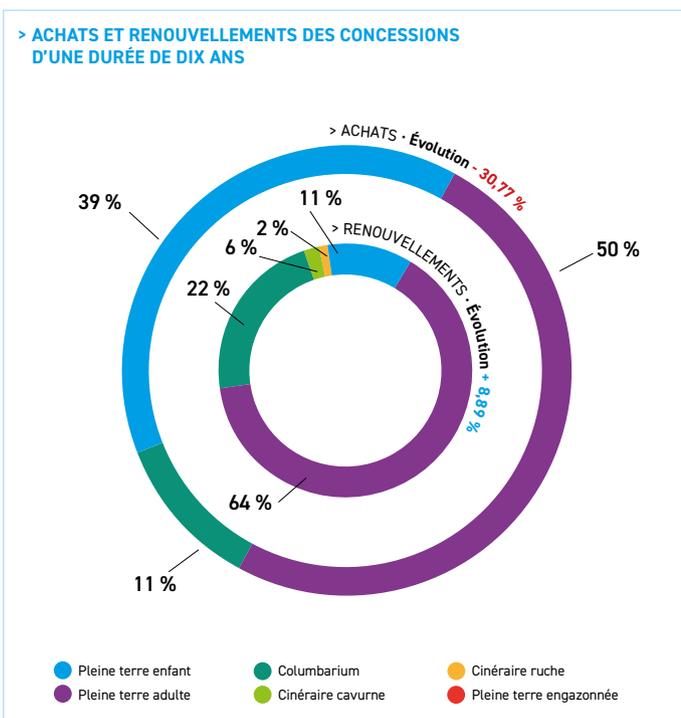
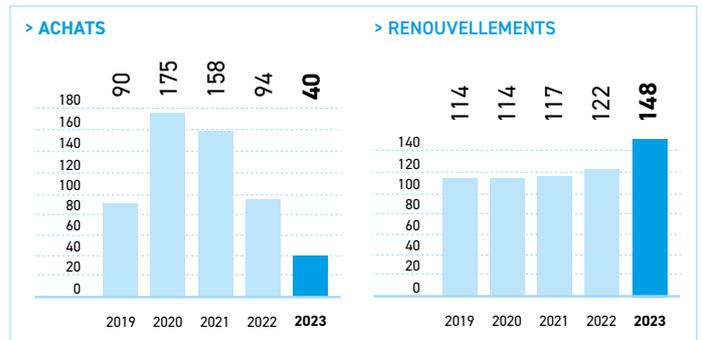
## Les concessions d'une durée de dix ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de près de 31 % en 2023, passant de 130 à 90 concessions. Le nombre de concessions de 10 ans renouvelées augmente de 9 % passant de 225 à 245. Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.



## Les concessions d'une durée de trente ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a diminué de 57 % en 2023, passant de 94 à 40 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est en nette augmentation (+ 21 %), passant de 122 à 148. Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de pleine terre qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en caveau.

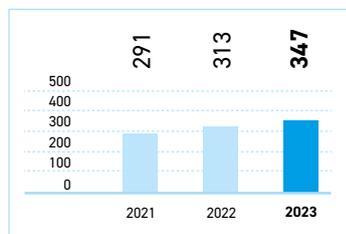




## Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée des concessions. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis la fin des années 1980. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

	2021	2022	2023
Concessions terrains	219	233	258
Cases de columbarium	40	41	55
Enfeus	32	39	24
<b>TOTAL</b>	291	313	347



337 concessions ont expiré en 2023, dont 258 concessions de terrain (77 %), 55 cases de columbarium (16 %) et 24 enfeus (7 %).

Ces 337 concessions échues en 2023 se répartissent en 24 terrains communs de 5 ans, 200 concessions de 10 ans et 113 concessions de 30 ans.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
5 ans	32	39	24	- 28,46 %
10 ans	160	160	200	+ 40 %
30 ans	99	114	113	- 0,88 %
<b>TOTAL</b>	291	313	337	+ 7,67 %

## Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le Syndicat a entrepris, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfeus.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années qui suivent voient un nombre de reprises qui correspond au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2023, 249 reprises administratives de concessions ont été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles. Parmi elles, 190 (76 %) sont des concessions en pleine terre ou caveau, 41 (16 %) sont des concessions de columbarium et 18 sont des enfeus (7 %).

Plan de reprise	2021	2022	2023
Columbarium / Jardin cinéraire	35	22	18
Pleine terre	193	200	190
Caveaux	44	19	18
TC/Enfeus	44	19	18
<b>TOTAL</b>	272	241	249

# L'activité du cimetière en 2023

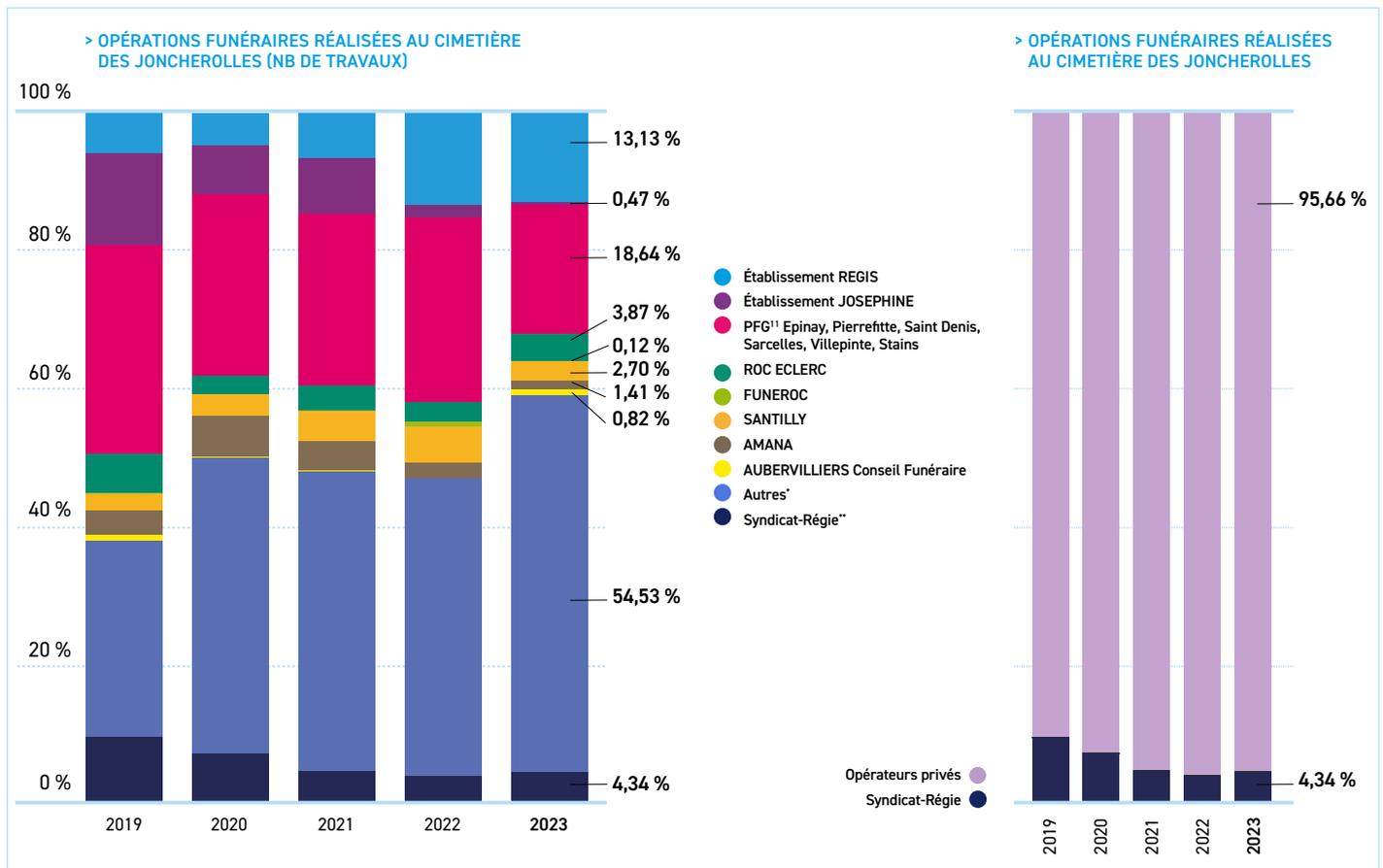


## Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'une semelle, d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années pour des raisons qui leur appartiennent les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, de changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire changer un défunt de cimetière.

En 2023, 853 travaux funéraires ont été réalisés dans ce cadre.

En 2023, la société REGIS, établissement localisé à l'intérieur du cimetière, prend en charge 13 % des travaux funéraires. En 2023, la société des PFG intervient à hauteur de 19 %, sur une tendance à la baisse depuis plusieurs années (32 % en 2018).



<sup>11</sup> PFG : Pompes Funèbres Générales.

\* Autres sociétés de pompes funèbres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNERAIRE, AUBERVILLIERS - PFG, AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF, BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF, CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNERAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, EL'BADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUÉ LIBERTE, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF, JANAZA, JMB VILLEPINTÉ, LESCARCELLES, MIZAN FUNERAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNERAIRE, PASCAL LECLERC, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAIM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFM, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNERAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNERAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER.

\*\* Dans ce tableau sont dénombrés l'ensemble des travaux réalisés par la régie du Syndicat qu'ils aient donné droit à paiement ou pas (ex : changement de porte de columbarium).

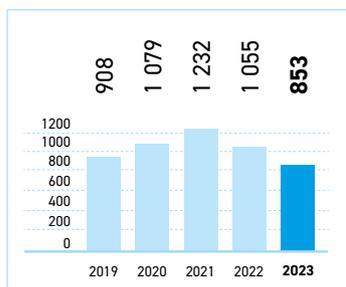


### Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles.

En 2023, 853 travaux funéraires ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une diminution de 20 % par rapport à 2022.

#### > EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



Le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, a vu son volume d'activité régresser, pendant que, l'augmentation de l'activité du cimetière a eu pour conséquence une activité plus importante de l'équipe des gardiens. Le SPIC Joncherolles, compte tenu de la suppression de la régie funéraire SPPTF et de la conservation de plusieurs activités telles les ouvertures/fermetures de caveaux provisoires et de cases de columbarium, la fourniture de kits, les heures, représente néanmoins 4,3 % des travaux funéraires.

### Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

Le nombre de déplacement de sépultures réalisées par tout opérateur et à la demande des familles est un peu inférieur au niveau des années précédentes et représente un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (3 %). Les exhumations peuvent correspondre à des défunts dont le corps est retourné dans son pays d'origine à la suite de la réouverture des frontières postérieurement à l'épidémie.

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2021	2022	2023
Nb opérations funéraires	61	43	20
Réduction de corps à la demande des familles	0	3	0
Exhumation pour transfert hors du cimetière	48	37	20
Réinhumation dans le cimetière	10	6	0
Réunion plusieurs corps	0	0	0



# L'activité du cimetière en 2023



## L'entretien des espaces verts du cimetière

Avec plus de **30 000 végétaux** (arbres d'ornement, conifères, arbustes, rosiers, buissons...), 10 400 mètres de haies et **1650 arbres** (Erable négundo, Erable plane, Cèdre de l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya, Prunier myrobolan, Epicéa commun, Pommier d'ornement, Sorbier des oiseleurs, Cerisier commun, Cerisier à fleurs, Peuplier noir d'Italie, Magnolia à grandes fleurs, Tilleul argenté...), le cimetière offre aux familles et aux visiteurs des espaces naturels et près de 2 km d'allées de promenades.

Afin de préserver ce cadre propice au développement de la faune et de la flore, des travaux de réhabilitation des espaces verts sont réalisés sur l'ensemble du site. Le cimetière des Joncherolles s'est doté également d'un **plan de désherbage avec des méthodes alternatives** (manuelles, ou mécaniques) pour arrêter l'utilisation de pesticides.

La présence de végétation spontanée ainsi que les moyens de désherbage varient selon les différents espaces végétalisés qui composent le cimetière. Certaines surfaces sont en effet plus propices à la pousse d'herbes spontanées. La végétation est plus présente, plus adaptée à son environnement, dans le respect des défunts et des familles.

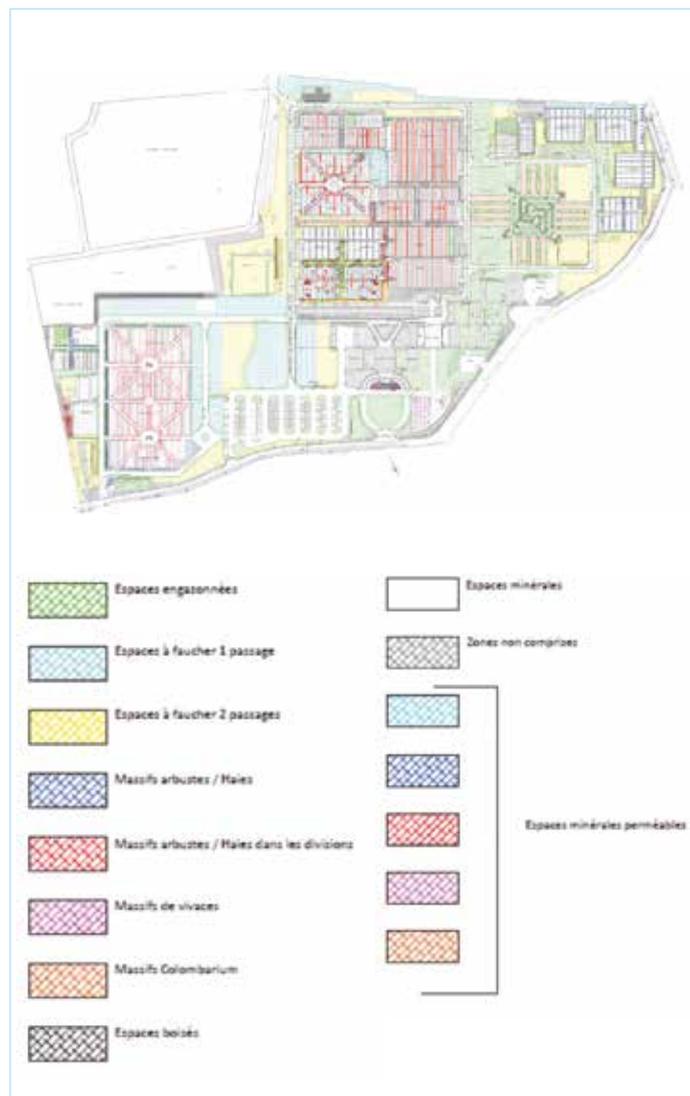
Par ces nouvelles pratiques, le cimetière se modifie visuellement (engazonnement, nouvelles plantations, développement d'une flore locale dans les allées...).

L'entretien découle des zones préalablement définies. Ainsi, 2 fauches, 8 tontes, 8 passages de désherbage manuel, 8 passages de désherbage mécaniques sont réalisés chaque année.

**Ce qui représente 190 jours de travail par an.**

## Gestion différenciée des espaces verts

Dans l'objectif de diminuer la fréquence de passage de tonte afin de réaliser des économies ainsi que de diminuer les nuisances sonores tout en favorisant la biodiversité, le cimetière des Joncherolles a mis en place une gestion différenciée des espaces verts.





## Les prestations réalisées par le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, en 2023

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées par la régie le SPIC Joncherolles :

- La vente des caveaux syndicaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation),
- L'ouverture et la fermeture des caveaux provisoires et des cases de columbarium,
- La mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur : il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2023, le SPIC Joncherolles (régie du SICJ) a réalisé 20 opérations facturées (43 en 2022, 55 en 2021, 56 en 2020, 60 en 2019, 50 en 2018, 76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015).



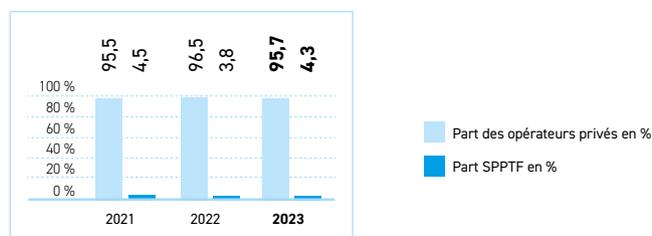
## Les ventes de caveaux monobloc et de kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

	2021	2022	2023
Caveaux monoblocs 2 places	21	13	8
Caveaux monoblocs 3 places	6	3	0
Kits d'inhumation	37	37	18
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>26</b>

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2020 et en 2021 est très supérieur aux années précédentes (+ 115 %) mais revenu à un niveau intermédiaire en 2022. L'année 2023 marque, comme pour l'ensemble du cimetière un retour à niveau inférieur.

## Bilan des travaux funéraires réalisés par les opérateurs privés ou le SPIC Joncherolles la régie du Syndicat

La part des opérateurs funéraires représente 95,7 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part du SPIC Joncherolles 4,3 % (9,10 % en 2018, 9,36 % en 2019, 7,04 % en 2020, 4,5 % en 2021, 3,8 % en 2022).





# Les moyens financiers du Syndicat



**Le budget du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.**

## La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **2 261 K€**.

Elles sont constituées en quasi-totalité par la cotisation des communes adhérentes au Syndicat (56,7 %), les loyers (2,6 %), le produit des ventes de concession (3,8 %), les redevances versées au titre des contrats de délégation de service public conclus par le SICJ avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire et l'excédent (24,3 %).

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 802 K€** et concernent par ordre d'importance :

- Les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du SICJ, à l'accomplissement de ses missions ainsi que les dépenses de fluides et d'entretien des espaces verts,
- Les charges de personnel,
- Les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt,
- Les autres charges de gestion courante,
- Les charges exceptionnelles.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement à hauteur de 454 K€.

## La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 594 K€** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent, du fonds de compensation pour la TVA, de l'autofinancement et d'éventuel emprunt.

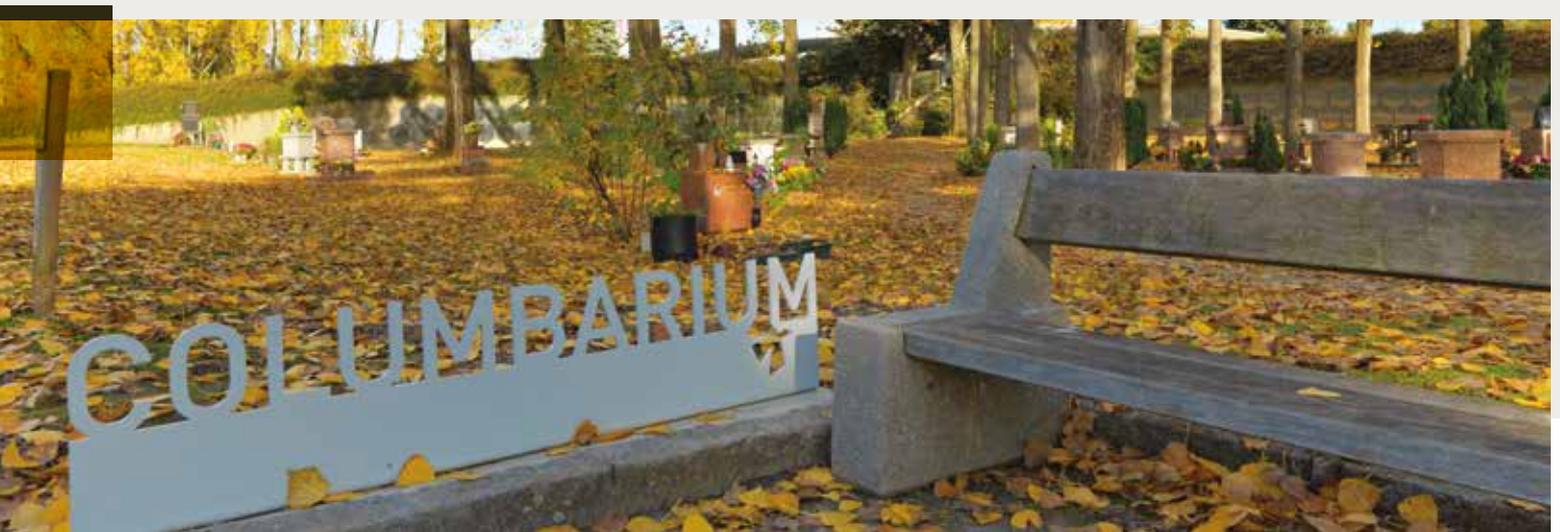
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 253 K€** et ont principalement concerné les travaux de rénovation du cimetière et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012.

## Location de locaux

Le Syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes ou des marbriers.

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. Six logements sont attribués à des agents du Syndicat.

Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribué à la SEMAFEC.





## Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du Syndicat a voté le 13 décembre 2022 l'actualisation des tarifs des concessions. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation en 2023 (soit 4,2 %<sup>12</sup>). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfeus, aux caveaux syndicaux, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

TARIFS : COMPARAISON AVEC ÉTUDE SIFUREP, TARIFS MOYEN 2022, ENQUÊTE 2023 ET TARIFS SICJ 2023	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	460	1060	-
Hauts-de-Seine	199	717	1525	8087
Seine-Saint-Denis	219	631	1251	5522
Val-de-Marne	184	662	1969	7888
Val-d'Oise	-	633	700	-
Yvelines	532	1304	-	-

TARIFS : COMPARAISON AVEC ÉTUDE SIFUREP, TARIFS MOYEN 2022, ENQUÊTE 2023 ET TARIFS SICJ 2023	Communes SIFUREP	SICJ	Seine-Saint-Denis
10 ANS	206	191	219
30 ANS	675	531	631

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de dix ans s'élève à 190,50 €. A cette date, il est inférieur de 15 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP<sup>13</sup> en 2022 et inférieur de 8 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP pour l'année 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de trente ans est de 530,50 €. A cette date, il est inférieur de 19 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP en 2022 et 27 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP pour l'année 2022.

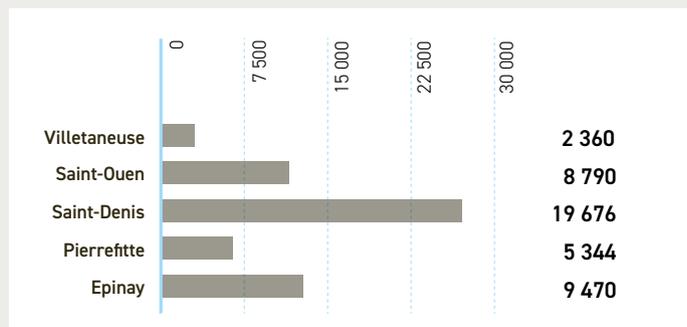
Pour rappel, à la suite de la suppression des taxes funéraires par l'état, les tarifs des concessions ont dû être augmentées, sans qu'il y ait d'impact sur le coût global pour les familles. Le comité d'administration du 25 mars 2021 a voté l'augmentation « à due concurrence » des tarifs des concessions pour le Syndicat.

## Les reversements du SICJ aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le SICJ applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, il verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

**Pour l'année 2023, 45 640 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes, répartis comme suit :**



<sup>12</sup> Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat source OCDE

<sup>13</sup> SIFUREP : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent

# Le crématorium

Le crématorium est géré par la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium (SEMAFEC) dans laquelle le SICJ est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), de la société OGF et de la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le SICJ a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste.

## Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- Les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- L'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, de ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- La gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées quelle que soit leur provenance.

Le délégataire garantit la continuité de service en toutes circonstances. Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

## Le Délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four ;

- La crémation des cercueils ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R.2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui sera remise à la famille ;
- La conservation des urnes au crématorium, pendant une durée maximale d'un an, conformément à l'article L.2223-18-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le délégataire accorde la gratuité des services du crématorium aux personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées sur le territoire du Syndicat.

## Les installations

### Le crématorium des Joncherolles comprend :

#### Des locaux ouverts au public :

- 1 hall d'accueil ;
- 2 salles de cérémonies omni culte (ou de recueillement) ;
- 1 salle de remise des urnes aux familles ;
- 1 salle polyvalente.

#### Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- 2 salles d'introduction des cercueils ;
- 2 fours de crémation ;
- 1 local de conservation des urnes ;
- 1 bureau ;
- 1 logement.



## Le bilan de l'activité en 2023

Pour l'année 2023, le nombre total de crémations s'élève à 2439 (contre 2238 en 2022, 2082 en 2021, 2 132 en 2020, 1885 en 2019), réparties comme suit : crémations adultes (1 228), crémations enfants (15), crémations à la suite d'une exhumation (33), crémations techniques (1163, dont 571 de restes anatomiques, 461 pour l'école de chirurgie, 131 pour des crémations à la suite de reprises administratives).

Le crématorium des Joncherolles se place à la onzième place des crématoriums d'Île-de-France en nombre de crémations adultes (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Clamart, Nanterre, Champigny-sur-Marne, les Mureaux, Saint-Ouen-l'Aumône, Valenton, Arcueil, Montfermeil, Corneilles-en-Parisis). Toutefois, le crématorium des Joncherolles développe une activité complémentaire significative avec les hôpitaux, l'école de chirurgie et les communes.

Le réseau PFG apporte 38,8 % des crémations. La part des autres opérateurs est de 61,2 %, ce qui démontre le libre accès de l'ensemble des opérateurs funéraires à cet équipement.

21 % des crémations adultes viennent de familles du territoire du syndicat pour lesquelles le crématorium propose un tarif préférentiel.

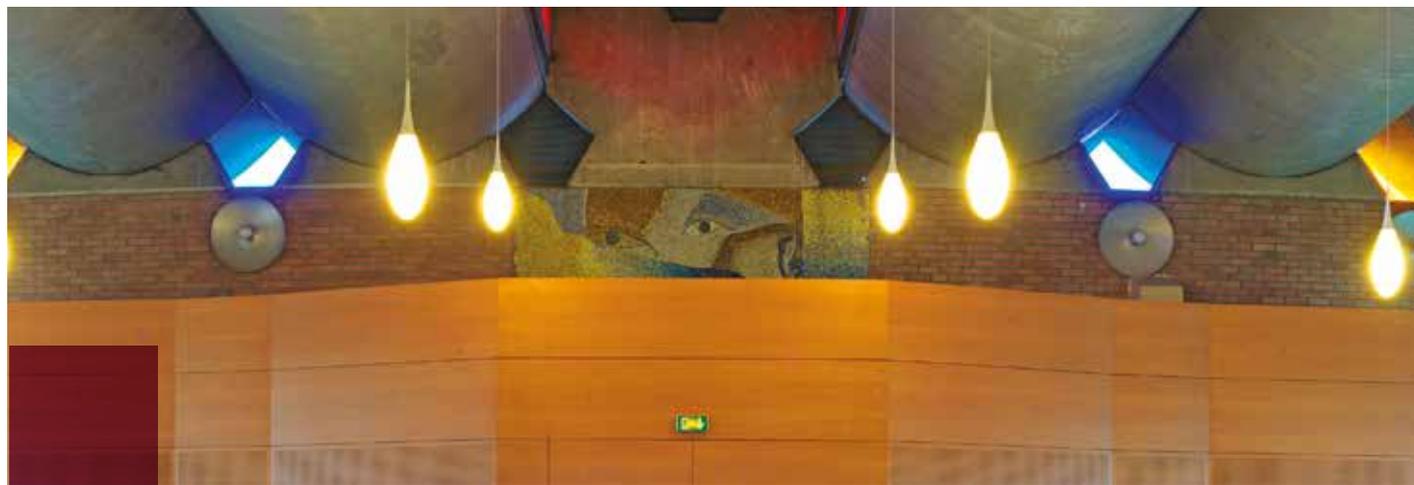
## Les résultats financiers

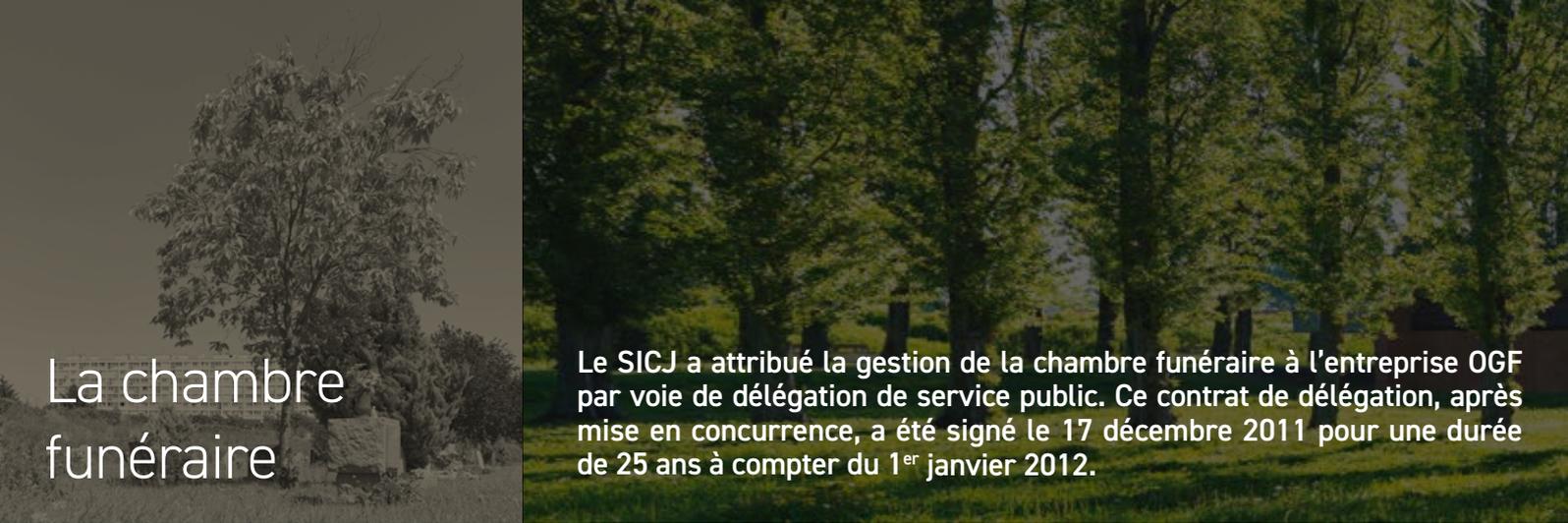
Les produits d'exploitation sont à un niveau supérieur à l'année 2022, en augmentation linéaire.

Ils passent ainsi à **1 170 K€ ht** (935 K€ en 2022, 887 K€ en 2021, 1048 K€ en 2020, 784 K€ en 2019).

Les prestations de crémations traditionnelles représentent 80 % du chiffre d'affaires contre 92 % l'année précédente. Le crématorium poursuit la diversification de ses activités en augmentant la part des autres crémations de 20 % (techniques, restes anatomiques, école de chirurgie) contre 7 % en 2022.

Malgré l'impact de l'augmentation du gaz, de l'inflation importante et du paiement de l'impôt sur les sociétés du fait du retour à des résultats positifs, le crématorium affiche pour l'année 2023 un résultat net positif de **27 K€** (52 K€ en 2022, - 38 K€ en 2021, + 86 K€ en 2020, - 44 K€ en 2019).





# La chambre funéraire

Le SICJ a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- La prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- La mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
  - les locaux de la chambre funéraire ;
  - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
  - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
  - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- L'exploitation de la chambre funéraire par le délégataire à ses risques et périls, sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées quel que soit leur provenance.

Le délégataire garantit la continuité de service en toutes circonstances. Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

## Le service et les installations

### Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- L'admission des corps et des cercueils ;
- La conservation des corps et des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

Conformément à l'article L.2223-27 du Code général des collectivités territoriales le Délégataire fournit gratuitement les prestations aux personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées sur le territoire des communes membres du Syndicat.

### La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- **Des locaux ouverts au public :**
  - 1 hall d'accueil ;
  - 1 salle d'attente ;
  - 1 salle de cérémonie ;
  - 6 salons de présentation des défunts.
- **Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :**
  - 1 hall de réception des personnes décédées ;
  - 1 salle de préparation ;
  - 30 cases réfrigérées.
- **Des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.**
  - 2 logements.



## Le bilan de l'activité en 2023

Le nombre d'admissions à la chambre funéraire est de 823, en baisse de 4 % (857 en 2022, 942 en 2021, 1001 en 2020). La plus grande part sont des admissions de particuliers (92 %), le reste des défunts venant d'établissements de soins (8 %).



## Les résultats financiers

Au cours de l'exercice 2023, les recettes s'élèvent à **354 K€ ht**, en légère baisse par rapport à 2022 (**359 K€**). Les admissions en chambre funéraire représentent 39 % des recettes de la chambre funéraire, contre 42 % en 2023, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 46 % au chiffre d'affaires en 2023.

Durant l'exercice 2023, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à **340 K€**, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des tarifs de l'énergie en est la raison principale.

La chambre funéraire affiche pour l'année 2023 un résultat net négatif de **25 K€** (- 8 K€ en 2022, - 69 K€ en 2021, + 89 K€ en 2020).

**Directeur de la publication :** Dieunor Excellent, Président – **Rédaction :** Directrice du SICJ

**Crédits photos :** ©Didier Fournet.

**Création :** Temps Réel – Imprimé en novembre 2024 par Arteprint by SB, labellisé Imprim'Vert et certifié ISO14001. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur des papiers issus de sources responsables.



Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2023.

**Syndicat Intercommunal  
du Cimetière des Joncherolles**

95, rue Marcel-Semhat  
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

**Nouveau site internet  
[www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)  
à voir dès maintenant !**

